Report on the
Report of the Chief Electoral Officer of Canada on the 37th General Election held on November 27, 2000

Standing Senate Committee
on
Legal and Constitutional Affairs

Chair
The Honourable Lorna Milne

Deputy Chairperson
The Honourable Gérald A. Beaudoin

May 2001

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Lorna Milne, Chair
The Honourable Gérald A. Beaudoin, Deputy Chair

and

The Honourable Senators

Raynell Andreychuk
Norman K. Atkins
John Buchanan
* Sharon Carstairs. (or Fernard Robichaud)
Anne C. Cools
Joan Fraser
Jerahmiel S. Grafstein
Serge Joyal
* John Lynch-Staunton (or Noël Kinsella)
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin
Landon Pearson

* Ex Officio Members

Jill Anne Joseph
Clerk of the Committee

Report on the *Report of the Chief Electoral Officer of Canada on the 37th General Election held on November 27, 2000*

Pursuant to the Order of Reference from the Senate dated 3 April 2001, that the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs be authorized to examine the Report of the Chief Electoral Officer of Canada on the 37th General Election held on November 27, 2000, Mr. Jean-Pierre Kingsley, the Chief Electoral Officer of Canada, appeared before your Committee on 4 April 2001.

The 37th general election was the first to be held under the new *Canada Elections Act*, formerly Bill C-2, which your Committee studied last year. In his presentation, Mr. Kingsley canvassed the impact of the Act's changes on the electoral process. For example, for the first time, the publication or broadcasting of election advertising and new election opinion surveys was prohibited on election day; financial information disclosed by registered parties was subject to more rigorous reporting requirements; and the Commissioner of Canada Elections was empowered to enter into compliance agreements and to seek injunctions during the campaign.

As well, a new system of regulating third party advertising was imposed during the election period, including spending limits and reporting and disclosure requirements. Although these provisions were challenged before the courts, with an injunction granted at the start of the election period, the Supreme Court of Canada on 10 November 2000 overturned the injunction thereby reinstating the spending limits for the latter part of the election period.

Finally, Mr. Kingsley pointed out that this was the first election that was not preceded by a door-to-door enumeration and as such, the National Register of Electors provided its own unique set of challenges during the election. Some of the principal areas for improvement identified by the Chief Electoral Officer included the quality of the Register, registering young voters and address management.

Members of your Committee questioned Mr. Kingsley extensively on the National Register of Electors. Concerns were raised about the accuracy of the list, including the source and frequency of updates and the process for removing duplicate names and relocated or deceased electors. The addition of new electors between the ages of 18 and 21 was also discussed in detail.

The decline in voter turnout over the last few general elections, and, in particular, in the November 27, 2000 election, was an additional source of concern for your Committee. The issue of how to engage young Canadians in the electoral process was a focal point of discussion with the Chief Electoral Officer. Your Committee is therefore interested in the survey that Mr. Kingsley plans to undertake on declining voter turnout, the results of which he has promised to table with this Committee.

Your Committee appreciates the dedication and hard work of the staff of Elections Canada. In addition to thanking Mr. Kingsley for his willingness to appear before the Committee in connection with this Report, your Committee wishes to make the following two observations.

First, your Committee believes that the Senate has a vital interest in how elections are held in Canada. As appointed members of Parliament, Senators can objectively scrutinize electoral matters. For its part, the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs hopes to continue to monitor issues related to election law and the electoral process.

Second, your Committee believes that all reports tabled in the House of Commons by the Chief Electoral Officer should be reviewed by Senate committees. While the offer by Mr. Kingsley to make all such reports available to your Committee is appreciated, these reports must be subject to regular evaluation and comment by the Senate Committee charged with this responsibility.

Rapport sur le
Rapport du directeur général des élections sur la 37e élection générale tenue le 27 novembre 2000

Comité sénatorial permanent

des

affaires juridiques et constitutionnalle

Présidente

L'honorable Lorna Milne

Vice-président

L'honorable Gérald A. Beaudoin

Mai 2001

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

L'honorable Lorna Milne, Présidente
L'honorable Gérald A. Beaudoin, Vice-président

et

Les honorables sénateurs

Raynell Andreychuk
Norman K. Atkins
John Buchanan
* Sharon Carstairs. (ou Fernard Robichaud)
Anne C. Cools
Joan Fraser
Jerahmiel S. Grafstein
Serge Joyal
* John Lynch-Staunton (ou Noël Kinsella)
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin
Landon Pearson

* Membres d'Office

Jill Anne Joseph
Le greffier du Comité

Rapport sur le
Rapport du directeur général des élections sur la 37e élection générale tenue le 27 novembre 2000

Conformément à l'ordre de renvoi du Sénat, daté du 3 avril 2001, que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à étudier le rapport du directeur général des élections sur la 37e élection générale tenue le 27 novembre 2000, M. Jean-Pierre Kingsley, directeur général des élections du Canada, a comparu le 4 avril 2001.

La 37e élection générale a été la première à se tenir sous le régime de la nouvelle *Loi électorale du Canada*, l'ancien projet C-2 étudié par le Comité l'an dernier. Dans son exposé, M. Kingsley a examiné l'impact des changements de la Loi sur le processus électoral. Par exemple, pour la première fois il était interdit de publier ou de diffuser de la publicité électorale ou de nouveaux sondages d'opinion le jour du scrutin; la communication des renseignements financiers par les partis politiques a été soumise à de rigoureuses exigences de compte rendu; le commissaire aux élections fédérales a été habilité à conclure des ententes d'observation de la loi et à demander des injonctions durant la campagne.

De plus, un nouveau régime de réglementation de la publicité par des tiers a été imposé durant la période électorale, ce qui comprend des plafonds de dépenses ainsi que des exigences de compte rendu et de divulgation. Même si ces dispositions ont été contestées devant les tribunaux, une injonction ayant été accordée au début de la période, le 10 novembre 2000 la Cour suprême du Canada a annulée cette injonction, rétablissant les plafonds de dépenses durant la dernière partie de la période électorale.

Enfin, M. Kingsley a souligné qu'il s'agissait de la première élection non précédée d'un recensement porte-à-porte et c'est pourquoi le Registre national des électeurs a constitué un défi unique. Parmi les principaux secteurs à améliorer, selon le directeur général des élections, mentionnons la qualité du registre, l'inscription des jeunes électeurs et la gestion des adresses.

Les membres de votre Comité ont longuement interrogé M. Kingsley au sujet du registre national des électeurs. Ils ont exprimé des préoccupations concernant l'exactitude de la liste, y compris la source et la fréquence des mises à jour ainsi que le processus utilisé pour supprimer les noms inscrits en double ou les noms des électeurs déménagés ou décédés. L'ajout des nouveaux électeurs de 18 à 21 ans a aussi été examiné en détail.

La baisse de participation des électeurs aux élections générales des dernières années, en particulier aux élections du 27 novembre 2000, a également retenu l'attention de votre Comité. La question de savoir comment inciter les jeunes Canadiens à participer au processus électoral a aussi été abordée avec le Directeur général des élections. L'étude que

M. Kingsley envisage d'entreprendre sur la baisse de participation des électeurs aux élections présente donc de l'intérêt pour votre Comité. M. Kingsley s'est d'ailleurs engagé à lui communiquer les résultats de cette étude.

Le Comité reconnaît le dévouement et le travail acharné du personnel d'Élections Canada. En plus de remercier M. Kingsley d'avoir bien voulu témoigner au sujet du rapport, le Comité désire formuler deux observations.

Premièrement, le Comité estime qu'il est d'un intérêt vital pour le Sénat de savoir comment les élections se déroulent au Canada. En tant que parlementaires nommés, les sénateurs peuvent étudier objectivement les questions électorales. Pour sa part, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles espère continuer de suivre la situation relative à la loi électorale et au processus d'élection.

Deuxièmement, le Comité croit que tous les rapports déposés à la Chambre des communes par le directeur général des élections devraient être examinés par des comités sénatoriaux. M. Kingsley a offert de remettre tous ces rapports au Comité, et celui-ci lui en sait gré, mais les rapports doivent être régulièrement soumis à une évaluation et à un compte rendu par le comité sénatorial compétent.